

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**




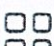

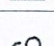
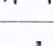
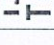

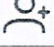


---

**Fourniture de réactifs et consommables pour  
l'ensemble les laboratoires de biologie médicale:  
virologie, neuromyologie, génétique, parasitologie,  
mycologie, GMK et HLA du CHU de Martinique**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
**Lundi 10 novembre 2025**  
**à 12h00 (heure locale) - 17h00 (heure de Paris, en heure d'hiver)**

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Fourniture de réactifs et consommables pour l'ensemble les laboratoires de biologie médicale: virologie, neuromyologie, génétique, parasitologie, mycologie, GMK et HLA du CHU de Martinique
	<b>Mode de passation</b>	Appel d'offres ouvert
	<b>Type de contrat</b>	Accord-cadre
	<b>Nombre de lots</b>	46
	<b>Délai de validité des offres</b>	180 jours
	<b>Forme de groupement</b> de	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Sans
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par lot
	<b>Visite sur site</b>	Sans

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature .....	6
1.6 - Renouvellement .....	6
2 - Conditions de la consultation .....	6
2.1 - Délai de validité des offres .....	6
2.2 - Forme juridique du groupement .....	6
2.3 - Variantes .....	6
3 - Conditions relatives au contrat .....	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	6
4 - Contenu du dossier de consultation .....	6
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	7
5.1 - Documents à produire .....	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	8
6.1 - Transmission électronique .....	8
7 - Examen des candidatures et des offres .....	9
7.1 - Sélection des candidatures .....	9
7.2 - Attribution des accords-cadres .....	9
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	10
8 - Renseignements complémentaires .....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	11
8.2 - Procédures de recours .....	11
9 - Signature .....	11

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Fourniture de réactifs et consommables pour l'ensemble des laboratoires de biologie médicale: virologie, neuromyologie, génétique, parasitologie, mycologie, GMK et HLA du CHU de Martinique

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec un maximum en valeur de 2 509 252,00 € HT sur toute la durée du marché est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 46 lot(s) :

Lot	Désignation	Montant max HT sur toute la durée du marché
1	Contrôle qualité interne multiparamétrique positif avec comparaison inter-laboratoires, à passer sur Architect i2000 avec lot réservé pour 6 mois, pour sérologies VIH 1&2-VHC-HTLV-AgHBS-Ac anti HBC-CMV-Syphilis	72 004,00 €
2	Contrôle qualité interne EBV-VCA & EBNA IgG avec comparaison inter-laboratoires	9 612,00 €
3	Contrôle qualité interne EBV-VCA IgM avec comparaison inter-laboratoires	10 088,00 €
4	Contrôle qualité TOXO-Rubéole-CMV-Hsv IgG avec comparaison inter-laboratoires	14 420,00 €
5	Contrôle qualité interne TOXO-Rubéole-CMV IgM avec comparaison inter-laboratoires	14 540,00 €
6	Contrôle qualité multiparamétrique Hépatites 1: Hbe Ag-Hbc IgM-HAV IgM-Hbs Ag avec comparaison inter-laboratoires	25 836,00 €
7	Contrôle qualité multiparamétrique Hépatites 2: anti Hbe-anti Hbs-anti HAV avec comparaison inter-laboratoires	38 752,00 €
8	Contrôle de qualité multiparamétrique prêt à l'emploi destiné à évaluer la performance des analyses dans le sérum ou plasma humain sur automate VIDAS Anti-VHE IgM / Antigène Hbe avec comparaison inter-laboratoires	5 148,00 €
9	Contrôle de qualité multiple prêt à l'emploi destiné à évaluer la performance des analyses dans le sérum ou plasma humain Anti-parvovirus B19 IgG / Anti-virus de varicella-zoster IgG sur automate (VIDAS, EVOLIS) avec comparaison inter-laboratoires	15 276,00 €
10	Contrôle de qualité individuel prêt à l'emploi destiné à évaluer la performance des analyses dans le sérum ou plasma humain servant à déterminer les anticorps IgM contre parvovirus B19 avec comparaison inter-laboratoires	9 944,00 €
11	Système RT-PCR multiplex en temps réel en une étape, sur automate Starlet/Nimbus, pour la détection du bocavirus humain 1/2/3/4, du rhinovirus humain A/B/C, du coronavirus humain 229E, du coronavirus humain NL63 et du coronavirus humain OC43 par aspiration nasopharyngée, écouvillonnage nasopharyngé et lavage bronchoalvéolaire.	356 072,00 €
12	Système de RT-PCR en une étape en temps réel multiplex, sur automate Starlet/Nimbus, pour la détection de l'entérovirus humain, du métapneumovirus humain, de l'adénovirus humain, du virus parainfluenza humain 1, du virus parainfluenza humain 2, du virus parainfluenza humain 3 et du virus parainfluenza humain 4 à partir de prélèvements par aspiration nasopharyngée, écouvillonnage nasopharyngé et de lavage bronchoalvéolaire.	356 072,00 €
13	Test qualitatif in vitro pour la détection simple ou multiple, sur automate Starlet/Nimbus, de : Influenza A virus (Flu A), Influenza B virus (Flu B), Human respiratory syncytial virus A -(RSV A), Human respiratory syncytial virus B (RSV B), Human Influenza A virus sous-type H1 - (Flu A-H1), Human Influenza A virus sous-type H3 (Flu A-H3) et Human Influenza A virus soustype H1pdm09 (Flu A-H1pdm09) à partir	356 072,00 €

	d'échantillons d'aspirats nasopharyngés, de prélèvements nasopharyngés et de lavage bronchoalvéolaire.	
14	Kit d'extraction destiné à l'isolement de l'acide nucléique à partir de tissus, de cellules, de sérum, de plasma, d'écouvillonnage nasopharyngé, de prélèvements nasopharyngés par aspiration, de lavage bronchoalvéolaire, d'urine, de selles, d'expectorations, de sang complet, de prélèvements génitaux (vaginaux, cervicaux, urétraux), de liquide céphalorachidien, etc..., à l'aide d'instruments automatisés de manipulation de liquides type Starlet/Nimbus	126 068,00 €
15	Contrôle qualité interne pour PCR EBV	19 820,00 €
16	Test d'amplification par transcription inverse suivie d'une réaction en chaîne de la polymérase en temps réel (RT-PCR), conçu pour la détection qualitative de la présence ou l'absence des virus Chikungunya et Dengue et de la bactérie - Leptospire dans un extrait d'acides nucléiques. - Détection et génotypage sur automate Starlet/Nimbus	429 360,00 €
17	Kit d'extraction destiné à l'isolement de l'acide nucléique à partir d'échantillons de sérum, de plasma, et de sang complet à l'aide d'instruments automatisés de manipulation de liquides type Starlet/Nimbus	82 632,00 €
18	Test destiné à la détection de SARS-CoV-2, sur automate Starlet/Nimbus, à partir d'un prélèvement naso/oro-pharyngé, lavage bronchoalvéolaire, crachat, salive...	296 728,00 €
19	Solution de nettoyage de l'environnement de travail pour éliminer les amplifications parasites résultant de la présence d'ADN contaminant.	10 496,00 €
20	PROTEINASE K rec PCR Grade Liquide 250U	5 876,00 €
21	Eau qualité pour biologie moléculaire	16 056,00 €
22	Milieu RPMI 1640	3 856,00 €
23	Mc FERLAND 0,5	2 640,00 €
24	Mc FERLAND 1	2 640,00 €
25	Gélose à l'extrait de MALT	896,00 €
26	Agar bactériologique type A	1 488,00 €
27	Gélose ROSE BENGAL CHLORAMPHENICOL AGAR	3 488,00 €
28	SUPPLEMENT CHLORAMPHENICOL	2 112,00 €
29	Gélose Sabouraud Chloramphenicol Gentamicyne Agar	28 908,00 €
30	Gélose Sabouraud Chloramphenicol Gentamicyne Actidione Agar	22 664,00 €
31	Bleu de lactophénol	708,00 €
32	Test rapide immunochromatographique pour la détection dans le sang total des 4 espèces de Plasmodium: falciparum/vivax/malariae/ovale	4 512,00 €
33	Système d'identification des levures (API ID 32C)	2 844,00 €
34	Milieu chromogène pour l'isolement sélectif des levures et l'identification directe de Candida albicans	47 984,00 €
35	E TEST ANIDULAFUNGINE AND 32 WW B30	12 796,00 €
36	E TEST ITRACONAZOLE IT 32 WW B30	3 200,00 €
37	E TEST AMPHOTERICINE B AP 32	12 796,00 €
38	E TEST FLUCONAZOLE FL 256 B30	12 796,00 €
39	E TEST FLUCYTOSINE FC 32 B30	9 596,00 €
40	E TEST POSACONAZOLE POS 32 WW B30	1 600,00 €
41	E TEST VORICONAZOLE VO 32 B30	7 996,00 €
42	GELOSE RPMI pour la détermination de la sensibilité des levures et des moisissures aux antifongiques avec la méthode ETEST®	15 236,00 €
43	Recherche de TOXOCARA CANIS par technique ELISA sur automate EVOLIS	5 280,00 €
44	Liquide de fluidification des prélèvements biologiques	1 804,00 €
45	Contrôle Qualité Interne constitués de traceurs colorés, composés de particules et/ou d'un indicateur de pH et de phase organique, pour les méthodes de concentration des parasites dans les selles (CQI TraceColor)	2 800,00 €
46	Système de test immunochromatographique non automatisé pour la détection qualitative ou semi-quantitative des antigènes olysaccharides capsulaires du complexe d'espèces Cryptococcus (Cryptococcus neoformans et Cryptococcus gattii) dans le sérum, le plasma, le sang total (veineux et par piqûre au doigt) et le liquide cérébro-spinal (LCS).	27 740,00 €

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
33696500-0	Réactifs de laboratoire
33696300-8	Réactifs chimiques
33696200-7	Réactifs pour analyses de sang

### 1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe relative à la Russie
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- La trame du mémoire technique (des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat)
- Attestation de paiement à 180 jours

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui
Attestation sur l'honneur relative à la situation du candidat vis-à-vis de la Russie	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cadre du bordereau des prix unitaires (BPU) joint	Non
Le catalogue du fournisseur	Non
Le cadre mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat joint	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de Fort-de-France, Buenos Aires, Asunción. Heure GMT (-4). Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

La liste des formats de fichiers acceptés par l'établissement Pouvoir adjudicateur est la suivante :

- Portable Document Format (.pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb), Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png),
- Internet : (exemple d'extension : .htm).

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, il est demandé au candidat de se conformer, si possible, au nommage des fichiers de la façon suivante :

- Le nom de l'opérateur économique (ex : société, association, personne publique) : il peut être entier, ou bien être raccourci

Suivi de :

- La désignation de la pièce qui devra être la plus claire et la plus simple possible

Le nom des fichiers des pièces "importantes" sera précédé du \_ (tiret du 8), ceci permettant de les faire figurer en début d'arborescence (Cf exemple). Ces pièces sont notamment :

- L'Acte d'engagement
- Le CCAP et ses annexes
- Le CCTP et ses annexes
- Le CDRF
- Le CDRT
- La délégation de pouvoir ou de signature
- Le DC1
- Le DC2
- Le K Bis
- L'attestation de régularité des certificats fiscaux et sociaux
- Le RIB

Exemple pour le dossier relatif aux pièces de candidature :

- Nom\_DC1
- Nom\_DC2
- Nom\_Effectifs

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES		POINTS																									
1	<b>Qualité technique</b> Sur la base des fiches techniques et du memoire justificatif	60																									
2	<b>Prix</b> Le prix sera noté selon la formule suivante : (Prix le plus bas/prix de l'offre à noter) x 30	30																									
3	<p><b>Logistique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le délai de livraison (/5) Évalué selon la réponse à l'annexe 2 au CCTP « Cadre de réponse technique »</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Type de livraison</th> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Attribution des points</th> </tr> <tr> <th>5 points</th> <th>3 points</th> <th>Non Conforme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2"><b>FCA (rendu transitaire)</b></td> <td>Aérien</td> <td>&lt;= 1 semaine</td> <td>&lt;= 2 semaines</td> <td>&gt; 2 semaines</td> </tr> <tr> <td>Maritime</td> <td>&lt;= 1 semaine</td> <td>&lt;=2 semaines</td> <td>&gt;4 semaines</td> </tr> <tr> <td rowspan="2"><b>DDP ( rendu Labo)</b></td> <td>Aérien</td> <td>&lt;= 1 semaine</td> <td>&lt;=2 semaines</td> <td rowspan="2">&gt;4 semaines</td> </tr> <tr> <td>Maritime</td> <td>&lt;= 2 semaines</td> <td>&lt;=4 semaines</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le suivi de commande et de livraison : Commandes EDI/site ou plate-forme de suivi (/1) *</li> <li>- le stock (/1) *</li> <li>- les interlocuteurs dédiés (/1) *</li> </ul> <p>*Apprécié selon les informations transmises dans le mémoire justificatif et le cadre de réponse technique (annexe 2 du CCTP)</p>	Type de livraison		Attribution des points			5 points	3 points	Non Conforme	<b>FCA (rendu transitaire)</b>	Aérien	<= 1 semaine	<= 2 semaines	> 2 semaines	Maritime	<= 1 semaine	<=2 semaines	>4 semaines	<b>DDP ( rendu Labo)</b>	Aérien	<= 1 semaine	<=2 semaines	>4 semaines	Maritime	<= 2 semaines	<=4 semaines	8
Type de livraison				Attribution des points																							
		5 points	3 points	Non Conforme																							
<b>FCA (rendu transitaire)</b>	Aérien	<= 1 semaine	<= 2 semaines	> 2 semaines																							
	Maritime	<= 1 semaine	<=2 semaines	>4 semaines																							
<b>DDP ( rendu Labo)</b>	Aérien	<= 1 semaine	<=2 semaines	>4 semaines																							
	Maritime	<= 2 semaines	<=4 semaines																								
4	<p><b>Remise catalogue*</b></p> <p>La remise sera notée selon la formule suivante : (Remise à noter / remise la plus important) x 2</p> <p>*Apprécié selon les informations transmises le cadre de réponse technique (annexe 2 du CCTP)</p>	2																									

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de la Martinique  
12 rue du Citronnier - Plateau Fofo  
97271 SCHOELCHER CEDEX CS 17103

Tél : 05 96 71 66 67

Télécopie : 05 96 63 10 08

Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

## 9 - Signature

Fort-de-France, le **06 OCT. 2025**

Le Directeur du Pôle Finances - Achats

 **CHU** de Martinique  
UF 3515  
Directeur des Affaires Financière  
Contrôle de gestion - Contrôle Interne  
Contractualisation  
Gaël MOTREFF